



Problème de vente sci séparation

Par **totodu89140**, le **17/01/2013** à **01:41**

Bonsoir,rnrnJe suis à la recherche d'un(e) avocat(e) pour une SCI, j'explique mon cas en deux mots, j'ai acheté la moitié d'une maison avec ma femme nous avons apporté chacun 70 000€ moi comptant et elle avec crédit, aujourd'hui nous sommes séparés depuis deux ans je vis dans la maison, elle me propose 26 500€ chacun, il faut se diriger vers quel avocat pour être aidé ?rnrnMerci de votre réponse
Cordialement

Par **trichat**, le **18/01/2013** à **15:47**

Bonjour,rnrnVous souhaitez créer une SCI qui deviendrait propriétaire de la maison : vous et votre ex posséderiez chacun la moitié des parts.rnrnPour les formalités juridiques liées à la création de ce type de société, vous devez vous adresser plutôt à un notaire, car de toute manière, il devra intervenir puisqu'il y aura apport d'un bien immobilier, et cela vous évitera des honoraires d'avocat.rnrnEn revanche, je ne comprends pas très bien ce que signifie "elle me propose 26 500 € chacun".rnrnDe toute façon, si vous continuez à occuper seul cette maison, vous devrez indemniser votre ex, afin qu'elle puisse assurer le remboursement de l'emprunt qu'elle a souscrit.rnrnCordialement.